APPEL D'OFFRES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Relatif à

La conception, réalisation, mise en ligne

du site internet de l'ODEADOM

Mode de passation :

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique (CCP).

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 13 novembre 2026 – 17h (heure de Paris)

ODEADOM
(Office de développement de l'Economie Agricole d'Outre-mer)
12 rue Henri ROL-TANGUY
TSA 60006
93555 MONTREUIL CEDEX

1. Pouvoir adjudicateur

L'Office de développement de l'économie agricole des Outre-mer (ODEADOM) est un établissement public administratif, ayant son siège 12 rue Henri Rol-Tanguy 93100 Montreuil, et enregistré sous le numéro SIRET 130 006 547 00017.

L'ODEADOM œuvre au développement durable de l'économie agricole des cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) et de trois collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon). Il collabore dans le cadre du SIA avec les autres territoires ultramarins (Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna)

L'ODEADOM participe au développement des différentes filières ultramarines, qu'elles soient destinées à l'exportation ou au marché local.

Les interventions de l'Office visent à améliorer la compétitivité économique, technique et environnementale des filières en tenant compte de leur contexte local et de la concurrence internationale. L'ODEADOM est un organisme payeur d'interventions financières européennes et nationales. Il est centre de concertation nationale sur le développement des filières et organisme expert pour l'économie agricole pour les différents partenaires.

Dans le cadre du présent marché, l'ODEADOM est représenté par son directeur.

2. Objet du marché

Le marché consiste en la conception, la réalisation, la mise en ligne, l'accompagnement du déploiement et la maintenance d'un nouveau site internet institutionnel pour l'ODEADOM.

Le présent cahier des clause techniques particulières (CCTP) définit les prestations attendues dans le cadre de la refonte du site internet de l'Office de développement de l'économie agricole des outre-mer (ODEADOM).

Le marché porte sur :

1. **Phase 1 : L'analyse du besoin**
2. **Phase 2 : La conception du site**
 - **La conception fonctionnelle et ergonomique du futur site ;**
 - **La conception graphique et la définition visuelle numérique ;**
 - **La conception et le développement technique ;**
3. **Phase 3 : le déploiement du site et l'accompagnement des équipes**
 - **La mise en production avec la reprise et la migration des contenus existants**
 - **La mise en œuvre des exigences relatives à la protection des données personnelles**
 - **L'accompagnement des équipes :** formation des administrateurs et contributeurs, rédaction de la documentation technique et fonctionnelle.

3. Objectifs et description du projet

Le site internet constitue un outil d'information institutionnelle, de diffusion et de valorisation des travaux de l'ODEADOM à destination des usagers, du grand public et des partenaires institutionnels.

- **Phase 1 : Analyse du besoin**

Le prestataire devra accompagner l'ODEADOM dans la définition des besoins sur la base du public cible et des usages et dans la définition de sa stratégie éditoriale. Le titulaire devra en outre identifier les contraintes techniques et réaliser un inventaire des contenus. Il aura la charge de faire des propositions d'arborescence cible, et rédiger les spécifications fonctionnelles détaillées.

L'analyse du besoin sera réalisée sous forme d'ateliers pilotés par le titulaire.

Cette phase fera l'objet d'un document de cadrage qui devra être validé par l'ODEADOM.

Le site devra présenter clairement l'ODEADOM, ses missions, son organisation et son actualité. Il devra également intégrer une présentation des territoires et des filières ainsi que leur situation agricole. L'ODEADOM cherchant à améliorer l'accès à l'information réglementaire et simplifier le parcours des usagers, le site devra en outre permettre de faciliter l'accès aux textes réglementaires en vigueur afin de mieux valoriser les dispositifs d'aide. A cette fin, il devra permettre aux professionnels des filières agricoles et agroalimentaires d'identifier rapidement les informations qui les concernent. Il aura vocation à promouvoir tous les travaux réalisés par l'ODEADOM en termes notamment d'études, de note d'analyses ou d'expertises, de bilan, des rapports d'activités ou d'évaluation… Pour ce faire la consultation du site et le téléchargement des documents devront être facilités.

Au cours de ses ateliers de co-construction le titulaire fera également des propositions de chartes graphiques et artistiques cohérentes avec l'identité institutionnelle de l'ODEADOM et les chartes graphiques de l'Etat, modernes et lisibles.

Il devra en outre permettre une meilleure visibilité de l'ODEADOM dans les moteurs de recherche, et dans les résultats des IA génératives tout en garantissant un niveau élevé d'accessibilité.

Enfin, il est attendu de disposer d'une architecture évolutive permettant l'ajout facile de nouvelles fonctionnalités, de renforcer la sécurité et la pérennité technique du site, de faciliter l'administration et la mise à jour du site par les équipes de l'ODEADOM en autonomie.

- **Phase 2 : Conception du site**

A partir du document de cadrage, le titulaire réalisera la conception du site. Le système de gestion de contenu devra permettre aux équipes de l'ODEADOM d'administrer le site sans compétence technique particulière et devra comprendre à minima les fonctionnalités suivantes :

- la création, modification et suppression de contenus ;
- la gestion des menus, des documents ;
- la publication et la dépublication ;
- la gestion des droits des utilisateurs à plusieurs niveaux ;

Le titulaire devra intégrer la possibilité de créer différents types de formulaires (de contact, d'inscription à une lettre d'information ou à toutes autres publications…).

La solution devra être fondée autant que possible sur des technologies ouvertes, documentées et pérennes. L'utilisation des composants propriétaires devra être précisément justifiée.

Le site devra être conçu pour être accessible en mode « responsive » sur tous types de terminaux. Les fonctionnalités devront rester disponibles sur les différentes tailles d'écran.

Le site devra intégrer une solution de mesure d'audience compatible avec les exigences réglementaires applicables, les indicateurs de suivi devront être élaborés dans le cadre de la phase 1 du projet.

Le titulaire intégrera un dispositif de sauvegarde couvrant la base de données, les fichiers, les supports médias… Les modalités et fréquences de sauvegarde seront à préciser dans l'offre.

Le site devra être conforme à la charte graphique des sites de l'Etat, répondre aux obligations réglementaires RGPD en vigueur et répondre aux exigences du référentiel RGAA.

Les éléments développés spécifiquement dans le cadre du marché devront pouvoir être utilisés par l'ODEADOM dans les conditions prévues par les documents contractuels. Aucune dépendance à une licence ou à un service tiers ne devra être introduite sans information et avis préalable de l'ODEADOM.

Il devra également permettre de relayer les comptes institutionnels de l'ODEADOM sur les réseaux sociaux gérés par l'établissement. Ces fonctionnalités devront respecter les exigences de protection des données personnelles.

- **Phase 3 : Déploiement et accompagnement**

Le titulaire assurera, après la phase de test et de recette, la mise en production selon un plan détaillé qui devra prévoir les prérequis, le calendrier, les opérations techniques, les modalités de sauvegarde préalable, les modalités de bascule, les contrôles ex post de mise en production en fonction des disponibilités des services.

Il assurera les formations des utilisateurs désignés qui devront couvrir à minima l'administration générale, la création et la modification de contenus, les téléchargements, la création de liens, la création ou modification de formulaire, la migration de contenus.

Le titulaire devra prévoir des solutions de maintenance évolutive et correctrice.

À compter de la mise en production, le titulaire assurera une période de garantie dont la durée sera précisée dans les pièces contractuelles attenantes au marché. Pendant cette période, les anomalies résultant de la réalisation du titulaire devront être corrigées sans coût supplémentaire pour l'ODEADOM.

- **Calendrier et organisation du projet**
 - **Calendrier**

La durée de la prestation est fixée à **8 mois** à compter de la date de signature de l'acte d'engagement.

Le titulaire proposera un planning détaillé comprenant au minimum les trois phases du projet dont les jalons devront être validés par l'ODEADOM.

 - **Organisation**

Le titulaire désignera un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de l'ODEADOM.

Il précisera dans son offre l'organisation de l'équipe, les profils mobilisés ainsi que leurs compétences, les modalités de suivi notamment les outils collaboratifs.

4. Montant

Le montant maximum de la prestation attendue est fixé à 70 000 € HT.

5. Livrables

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

- Le document de cadrage tel que décrit dans la phase 1 du projet
- Le site migré
- La documentation technique et fonctionnelle et les supports de formation

6. Pilotage du projet

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de quatre comités de pilotage sera prévu (1 copil de lancement, 1 copil à l'issue de chacune des phases et notamment en clôture).

Le prestataire devra organiser les ateliers prévus en phase 1 et proposer en tant que de besoin la tenue de réunions techniques intermédiaires.

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec l'ODEADOM. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel à l'ODEADOM au moins une semaine à l'avance.